

Arolle® + Solaram®



Qu'est ce que l'Arolle® + Solaram®?



C'est un bidon associatif avec 2 compartiments qui contient :

4 L de Arolle® et 1,5 L de Solaram®

87 g/l d'époxiconazole
+ 233 g/l de boscalid

250 g/l de pyraclostrobine

Comment l'utiliser ?

2 possibilités :

Nombre de Twin/ha

1 twin Arolle® + Solaram® pour 4 ha
1 twin Arolle® + Solaram® pour 5 ha

Dose produits/ha

Arolle®	+	Solaram®
1 l/ha	+	0,38 l/ha
0,8 l/ha	+	0,3 l/ha

La dose du twin Arolle® + Solaram® pourra être raisonnée en fonction :

- des caractéristiques pédoclimatiques et parasitaires locales,
- des données parcellaires (sensibilité variétale, date de semis, pression maladies),
- des stratégies de traitement envisagées : traitement unique ou programmes.

Pourquoi la solution Arolle® + Solaram® ?

Arolle® + Solaram®, c'est la puissance du F500 et de l'époxiconazole associée à l'innovation Boscalid :

- **3 substances actives, 3 modes d'action différents : Le Boscalid, un nouveau mode d'action** pour lutter notamment contre les septoriose, ainsi vous contribuez à une gestion durable de l'efficacité des fongicides.
- **Une longue durée d'action** : grâce à l'action combinée du Boscalid et du F500, Arolle®+Solaram® protège plus longtemps le feuillage contre toutes les maladies, dont la septoriose et les rouilles.
- **Rapidité d'action du F500** (destruction des champignons en quelques minutes).
- **Curativité et endothérapie** combinée du F500 et de l'époxiconazole (détruit les pathogènes à l'intérieur des feuilles).
- **Association performante sur toutes les maladies foliaires des céréales** : avec Arolle®+Solaram® vous profitez d'une solution au spectre extra-large sur blés, orge, triticale, seigle et avoine.



The Chemical Company

Arolle® + Solaram®



Informations réglementaires

Arolle®

Autorisation de vente N° : 2060120

Composition : 233 g/l boscalid + 67 g/l époxiconazole

Formulation : suspension concentrée (SC)

Conditionnement : bidon de 5 litres

Usage et dose autorisées :

Blés : septoriose, rouille brune, rouille jaune, piétin verse
Orges : helminthosporiose, rhynchosporiose, rouille naine, oïdium, piétin verse

Avoine : rouille couronnée, oïdium, piétin verse

Seigle : rhynchosporiose, rouille brune

Triticale : septoriose, rouille brune, rouille jaune, oïdium, piétin verse

Dose autorisée : 1,5 l/ha

Classement :

Xn : Nocif

N : dangereux pour l'environnement

R40 : Effet cancérogène suspecté, preuves insuffisantes

R41 : Risque de lésions oculaires graves

R51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

R62 : Risque possible d'altération de la fertilité

R63 : Risque possible pendant la grossesse et effets néfastes pour l'enfant

Zone de non traitement : 5 mètres

Délai d'emploi avant récolte : 35 jours

Délai de rentrée : 24 heures après traitement

Nombre maximum de traitement : 2 par saison

Avant toute utilisation, lire attentivement l'étiquette et respecter strictement les usages, doses, conditions et précautions d'emploi. Lors de la manipulation des produits, gants en nitrile ou néoprène (EN 374), lunettes de sécurité, masque ou de mi-masque avec cartouche filtrante A2 P3, bottes de protection marquage S5 ou P5, vêtements de travail de niveau de protection 4. Octobre 2009. Annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer avant toute application, auprès du **N°Azur BASF AGRO 0810 023 033** qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. 460FCEFGE0109SUD

Retrouvez plus d'informations sur le site :
www.reperesfongicidescereales.fr

Contacts utiles

Informations techniques Etiquettes et FDS	BASF Agro	N°Azur 0810 02 10 33 ou www.bASF-agro.fr
Une question de santé	MSA	Phyt'Institut N° Vert 0 800 887 887 Service Sécurité 24h/24 01 49 64 57 33
En cas d'urgence (incident ou accident)	BASF Agro	N°Azur 0810 12 18 85 ou www.adivalor.fr
Collecte des emballages vides	ADIVALOR	

Solaram®

Autorisation de vente N° : 2000332

Composition : 250 g/l pyraclostrobine (en mélange uniquement)

Formulation : Concentré émulsionnable (EC)

Conditionnement : bidon de 5 litres

Usage et dose autorisées :

Blés : fusariose des épis, rouille brune, rouille jaune
Orges : helminthosporiose, rhynchosporiose, rouille naine

Avoine : rouille couronnée

Seigle : rhynchosporiose, rouille brune

Triticale : rouille brune, rouille jaune

Dose autorisée : 1 l/ha

Classement :

Xn : Nocif

N : Dangereux pour l'environnement

R20/22 : Nocif par inhalation et ingestion

R38 : Irritant pour la peau

R51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques

R65 : Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

Zone de non traitement : 20 mètres

Délai d'emploi avant récolte : 35 jours

Délai de rentrée : 24 heures après traitement

Nombre maximum de traitement : 1 à 2 par saison

Si stockage à des températures inférieures à 5°C, possibilité d'effets irréversibles

Solaram® : Utilisation autorisée exclusivement en mélange (cf. réglementation sur les mélanges)

10 gestes responsables et professionnels de la pulvérisation

AVANT L'APPLICATION

- | | | | |
|--|----------|---|-------------------------------------|
| | 1 | Stockez les produits dans un local phytosanitaire conforme et fermé à clé. | <input checked="" type="checkbox"/> |
| | 2 | Bien lire l'étiquette et les précautions d'emploi. | <input checked="" type="checkbox"/> |
| | 3 | Se protéger efficacement (gants, lunettes, masque, combinaison, bottes). | <input checked="" type="checkbox"/> |
| | 4 | Vérifier régulièrement et maintenir le bon état et le réglage du matériel d'application. | <input checked="" type="checkbox"/> |
| | 5 | Surveiller le remplissage et ajuster le volume de bouillie (clapet anti-retour, dispositif de surverse). | <input checked="" type="checkbox"/> |
| | 6 | Rincer les emballages trois fois, vider l'eau de rinçage dans la cuve et recycler dans le cadre des collectes Adivalor. | <input checked="" type="checkbox"/> |

PENDANT L'APPLICATION

- | | | | |
|--|----------|---|-------------------------------------|
| | 7 | Appliquer la bouillie dans les cultures par temps calme, sans vent et éviter toute dérive de pulvérisation vers les fossés, cours d'eau, chemins, abords de ferme ou bâtiments. | <input checked="" type="checkbox"/> |
|--|----------|---|-------------------------------------|

APRÈS L'APPLICATION

- | | | | |
|--|-----------|---|-------------------------------------|
| | 8 | Appliquer après dilution les fonds de cuve et les eaux de rinçage sur la parcelle. | <input checked="" type="checkbox"/> |
| | 9 | Nettoyer les équipements de protection. Se laver les mains. Prendre une douche. | <input checked="" type="checkbox"/> |
| | 10 | Prévenir les pollutions ponctuelles : traitement des effluents phytosanitaires. BASF Agro recommande le procédé Osmofilm® | <input checked="" type="checkbox"/> |
- * Marque déposée Sté PANTEK France